

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
sont reçus au Bureau du Journal du Lot

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au Bureau du Journal du Lot
se paient d'avance

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Départ, Arrivée, and time. Lists routes between Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac, Tonzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Vierzon, and Paris.

Cahors, le 23 Novembre 1875

La troisième et dernière délibération de la loi électorale pour la Chambre des députés a commencé hier à Versailles.

Il est très probable que cette discussion sera longue, et que les principaux articles seront débattus de nouveau.

Toutes les gauches se sont ralliées à l'amendement de MM. Rive et André, tendant à établir le scrutin de liste dans les arrondissements qui ont plus d'un député à élire.

On ne croit pas davantage que le Gouvernement accepte l'amendement de M. Leroyer, portant que les arrondissements nommeront un député par 75 mille habitants au lieu de 100 mille.

Après le vote de la loi électorale, l'Assemblée abordera-t-elle la loi sur la presse? On dit toujours que cette loi sera renvoyée au parlement prochain.

De son côté, M. le général de Cissey, ministre de la guerre, insiste pour que l'Assemblée ne se sépare pas sans avoir voté une loi assez courte qui doit compléter l'organisation militaire.

Nous reproduisons à titre de renseignements, et parce que nous les croyons exactes, les indications suivantes du Journal de Paris sur les négociations actuelles relatives à la nomination des sénateurs à vie.

Des pourparlers sont engagés depuis quelques jours, entre les différents groupes parlementaires, en vue de l'élection des 75 sénateurs viagers dont le choix appartient à l'Assemblée.

Ce classement des groupes parlementaires est la conséquence naturelle du vote intervenu le 11 novembre sur la question du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement.

Le scrutin d'arrondissement a été formé par le centre droit, la droite modérée, le groupe Lavergne (moins deux membres) et l'extrême droite (moins sept membres).

Cette majorité comprend, en outre, un certain nombre de membres isolés, les uns voisins du groupe de l'appel au peuple, comme MM. Magne, Hamille, Vente, etc., les autres faisant partie du centre gauche, comme MM. Bérenger, Waddington, Germain, etc., mais aimant mieux obéir à la voix de leur conscience qu'au mot d'ordre imposé par leur parti.

Revue des Journaux

Liberté.

Le rapport sur le projet de loi relatif à la réorganisation de l'état-major est terminé.

Le projet de loi établit le corps ouvert, c'est-à-dire accessible à tous les officiers quel que soit leur grade, après certaines épreuves.

Le jury appelé à statuer sur la valeur des candidats se compose d'officiers généraux appartenant à toutes les armes: infanterie, artillerie, génie, intendance.

Le cadre de l'état-major ne comporte pas de capitaines ni de lieutenants, les fonctions importantes que les officiers sont appelés à remplir paraissent nécessiter pour eux le rang d'officiers supérieurs.

Les grades successifs ne sont obtenus qu'après un séjour alternatif dans l'état-major et dans les régiments, et à la suite d'un concours.

Les officiers d'état-major ne sont plus chargés exclusivement de la mission d'établir et de tenir au courant les cartes. Le projet crée, sous le nom d'Institut géographique une réunion d'officiers d'état-major, de membres du bureau des longitudes, d'ingénieurs des ponts et chaussées et d'agents forestiers chargés de la révision des cartes.

Cet Institut envoie des délégations à chaque commandement de corps d'armée en temps de guerre, comme en paix.

Cette partie du projet tend à rétablir le corps des ingénieurs géographes, dont la sup-

pression fut si regrettée. Ce n'est pas le seul point qui témoigne du désir qu'ont les auteurs de se rapprocher de ce qui existait autrefois.

Il faut rendre cette justice au rapporteur de la commission, qu'il a tenu à s'écarter de l'imitation pure et simple de l'organisation prussienne, tout en copiant certaines des dispositions principales qui ont permis au maréchal de Moltke de donner une si grande valeur à l'état-major de l'armée allemande.

Quel que soit le soin apporté à ce projet de réorganisation de l'état-major, il ne nous est pas permis d'espérer atteindre jamais la hauteur à laquelle sont parvenus nos voisins, car nos mœurs et surtout nos institutions politiques nous en empêchent.

Ce qui fait la force de l'état-major prussien, ce qui lui a permis de marcher constamment, depuis plus de cinquante ans, dans la voie du progrès, c'est la situation véritablement exceptionnelle qui lui a été faite depuis 1821.

L'état-major prussien est absolument indépendant du ministre de la guerre, il ne relève que du chef d'état-major général, qui, lui, ne reçoit d'ordre que de l'empereur. Cette indépendance qui, de l'avis de tous les écrivains militaires allemands ou étrangers, a été cause des grands services rendus par ce corps dans les dernières campagnes.

Le colonel Bousart de Schellendonk, dans une récente étude sur l'état-major, envisageait quelle situation doit être faite au chef d'état-major d'une armée. Il pensait avec raison qu'il fallait, en cas de guerre, confier la conduite des opérations à celui qui les avait préparées pendant la paix. Ces dernières fonctions, nécessitant de grands travaux et des aptitudes spéciales, ne pouvaient, d'après lui, être confiées au ministre de la guerre, accablé déjà par l'examen et la solution des questions d'administration et d'organisation. Il serait en effet trop difficile de trouver un homme réunissant les qualités d'un ministre de la guerre et d'un chef d'état-major, également compétent sur les questions d'organisation ou d'administration et sur celles se rapportant à la conduite des opérations.

Français.

Pendant qu'en France, au printemps prochain, nous ferons nos élections, les grandes puissances européennes se feront-elles la guerre? Les pessimistes le prévoient: ils rappassent les incidents diplomatiques qui se sont produits depuis six semaines et nous avertissent que le cours des choses conduit l'Europe à un conflit général. C'est d'abord l'insurrection de l'Herzégovine, mettant à jour la mauvaise administration des provinces turques; puis la catastrophe financière du mois d'octobre à Constantinople, révélant le désordre de l'administration centrale.

L'opinion européenne, qui prenait assez philosophiquement son parti des malheurs des Herzégoviniens, s'est émue d'apprendre que les bons turcs restaient en souffrance. La Russie a profité du moment. Les politiques de Saint-Petersbourg n'avaient-ils rien fait jusqu'à la pour donner le branle? En tous cas, ils ont saisi l'occasion de dégrader des événements ce qu'ils y pouvaient trouver de conforme à leurs vues. Le Messager officiel de l'Empire russe a fait connaître l'intention du prince

Grotshakoff de mettre un terme aux souffrances des populations chrétiennes de la Turquie. On sait ce que ces expressions diplomatiques signifient. Il y a vingt et un ans, il n'en fallait guère davantage pour donner lieu à la guerre de Crimée.

La preuve que l'Angleterre n'a pas changé d'humeur à l'égard du protectorat russe sur la Turquie, c'est que M. Disraeli a répondu à la note du Messager officiel par une déclaration fort nette au banquet du lord-maire; puis lord Hartington, le leader de l'opposition, a, quelques jours après, donné à entendre qu'en ce qui touchait la politique extérieure, sur ce point particulier il n'y avait ni wish ni Tories. La question n'est plus, en Angleterre, d'empêcher à Constantinople l'ouverture de la succession turque; elle est d'empêcher que les trois puissances du Nord se partent seules l'héritage et de réclamer pour la Grande-Bretagne sa part d'héritage, la moins petite possible.

Commentés, discutés par la presse européenne, la note du journal russe, les discours de M. Disraeli et de lord Hartington ont fourni un prétexte aux appréhensions de ceux qui, pour des causes générales ou particulières, éprouvaient le besoin d'être inquiets. Certains journaux des bords du Rhin n'ont pas manqué de publier de petites notes discrètement comminatoires, et ainsi s'est formé un nuage noir qui, pendant quelque temps sans doute, fermera du côté de l'Orient l'horizon politique. Une guerre européenne en sortira-t-elle, comme le disent quelques-uns? Nous ne le désirons aucunement, et nous en doutons fort.

Sans doute, M. Disraeli a dit son mot à Guildhall, et comme, depuis longtemps, on n'entendait plus la voix de l'Angleterre dans les conversations auxquelles donnait lieu la politique européenne, l'opinion publique a prêté l'oreille. Mais il ne faut pas non plus en faire dire à M. Disraeli plus qu'il n'en a encore dit. Il a déclaré qu'à son avis la diplomatie européenne saurait trouver aux difficultés actuelles une solution compatible avec le maintien de la paix et les vœux de l'opinion. M. de Beust, ambassadeur d'Autriche à Londres, qui assistait au banquet, a pris la parole et a cru pouvoir répondre: « au nom de ses collègues du corps diplomatique absents ou présents », qu'ils comptaient sur le maintien de la paix. Voilà des assurances graves. Avant elles, un fait significatif s'était produit. Des trois cours qu'on représente comme voulant s'approprier la question d'Orient pour la résoudre dans leurs intérêts particuliers, l'une n'a-t-elle pas provoqué une action diplomatique européenne pour empêcher que, de l'Herzégovine, l'insurrection ne gagnât la Serbie et le Monténégro? Cet appel adressé à l'Europe est la meilleure preuve que les intentions des trois cours ne sont pas aussi unanimement mauvaises qu'il convient à quelques-uns de le supposer.

Informations

Le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, vient de lire au conseil supérieur de notre colonie un long rapport sur les réformes à introduire dans l'administration intérieure.

Dans ce document, le général déclare qu'à ses yeux l'autonomie est une théorie dangereuse, qui conduit fatalement au séparatisme. Aussi conclut-il à l'assimilation progressive de l'Algérie à la France, en tenant compte des conditions exceptionnelles du pays. Entre autres choses, le principe de décentralisation en matière administrative pourrait être appliqué, parce qu'il permettrait de supprimer les lenteurs et les formalités inutiles.

Le rapport constate ensuite qu'un million d'habitants, répartis sur un espace de quatre millions d'hectares, jouissent du droit commun. Un million d'hectares sont colonisés. Le recensement prochain constatera que dans les terrains concédés, il y a maintenant vingt-et-un centres et neuf cents familles.

Sur l'ordre de M. Boffet, les bureaux de la place Beauvais préparent en ce moment une circulaire qui sera adressée à tous les préfets, sous-préfets et maires, pour leur donner des instructions spéciales et détaillées en vue des prochaines élections sénatoriales.

Un vœu proposé au conseil général de la Seine en faveur de l'amnistie donne un intérêt particulier aux chiffres suivants, empruntés au rapport du général Appert sur les opérations de la justice militaire relative à l'insurrection de la Commune.

Le nombre des dossiers examinés par la justice militaire a été de 29,000. Il a été rendu 18,938 ordonnances de non-lieu; 11,070 individus ont été renvoyés devant les conseils de guerre. Sur ce chiffre, il y avait 7,460 repris de justice. On voit que parmi les insurgés frappés par la justice militaire, un très grand nombre avaient commis des crimes et délits de droit commun.

La *Décentralisation*, de Lyon, annonce que M. Brac de la Perrière vient d'être nommé doyen de la Faculté catholique de droit, par les évêques, à qui la nomination du doyen avait été réservée.

Il n'était pas possible de faire un meilleur choix. M. Brac de la Perrière ne fera, comme le dit très-bien la *Décentralisation*, que continuer dans ce poste sa vie de dévouement à toutes les œuvres catholiques.

Le *Courrier douaisien* signale le caractère regrettable de faits qui se sont produits à l'ouverture des cours de la faculté de Douai. Le doyen, M. Blondel, s'est, dans son discours d'ouverture, livré contre les universités catholiques à des attaques telles que plusieurs ecclésiastiques qui assistaient à la cérémonie, ont été obligés de se retirer.

Le *Journal des Débats*, dont le témoignage ne saurait être suspect, parle de l'ouverture de la Faculté de droit de l'Université catholique de Paris dans un langage libéral auquel nous empruntons ces mots, qui sont l'analyse de discours de M. Terrat :

M. Terrat est un jeune agrégé de l'Université de l'Etat, ancien élève de l'école des Chartes; il doit tout à l'enseignement officiel et il a eu le bon goût de le proclamer publiquement au début de son cours. — Nous ne venons, a-t-il dit en substance, ni faire une révolution dans l'enseignement, ni commencer une lutte contre l'Université. Nous sommes catholiques romains et nous tenons à honneur de le déclarer; mais si nos principes sont plus hauts que ceux des professeurs de l'Etat, nous enseignons la même science qu'eux. Nous n'avons aucun des projets destructifs qu'on nous attribue. Nous respectons l'Université; nous sommes les élèves de ses maîtres, dont le caractère est aussi élevé que leur talent est admirable, ce qui est beaucoup dire; nous désirons rester leurs amis. Mais nous croyons que le monopole est une chose funeste, tandis que la liberté, au contraire, est aussi féconde dans l'ordre moral que dans l'ordre économique; c'est pour cela que nous avons réclamé la concurrence. — Nous constatons avec plaisir que cet éloge très-habile et très-opportun de l'Université a été couvert de nombreux et unanimes applaudissements. Le reste du cours de M. Terrat a été rempli par des considérations philosophiques sur l'origine et la nature du droit.

Le *Journal des Débats* rend compte ensuite du cours de M. Corret, suppléant de M. Merveilleux du Vignaux, qui est le professeur de code civil.

Il a rappelé que le droit moderne avait une origine chrétienne. L'esprit du christianisme a-t-il dit, qui animait nos premiers législateurs, inspirait encore les rédacteurs du Code civil. Aussi le Code civil

est-il, en somme, le plus clair, le plus complet et le plus parfait monument de législation des temps modernes. » M. Corret a ajouté qu'il n'avait pas à enseigner, qu'il ne voulait pas enseigner autre chose que le Code civil, et que, comme cette étude était assez vaste pour occuper toute l'année scolaire, il était urgent de l'entreprendre. En conséquence, il a commencé, sans autre préambule, l'explication du titre qui concerne le mariage.

Nous citerons encore ce jugement excellent du *Journal des Débats* :

L'ouverture de la faculté catholique de droit n'a donc pas confirmé les craintes des adversaires de la liberté d'enseignement. Les professeurs ont eu la sagesse de comprendre qu'ils ne devaient se permettre aucune digression en dehors du sujet de leurs cours, ni surtout aucune attaque contre l'Université de l'Etat. Nous espérons que ces débuts ne seront pas trompeurs, et que tous les cours ressembleront à ceux que nous avons entendus ce matin. C'est, pour l'Université catholique, le seul moyen de dissiper les inquiétudes que sa création a causées à beaucoup de libéraux, même parmi les plus sincères.

ORIENT

S'il fallait en croire le *Daily News*, il serait question, à Vienne, d'une occupation temporaire de l'Herzégovine par l'Autriche jusqu'à la pacification de cette province au moyen de réformes pratiques. La feuille anglaise ajoute, il est vrai, que ces bruits trouvent peu de crédit à Vienne. Mais, par une coïncidence trop singulière pour être tout à fait fortuite, le *Times* publie un article concluant précisément à l'intervention de l'Autriche dans les Balkans.

L'organe de la Cité londonnienne énumère toutes les raisons qui peuvent militer en faveur de sa thèse : les précédents de 1854 d'abord, puis la contiguïté du territoire autrichien aux provinces insurgées, enfin la nécessité de protéger les chrétiens contre l'oppression de l'Islam. D'ailleurs, dit le *Times*, l'Autriche est une puissance en laquelle l'Angleterre a la plus grande confiance.

Cette dernière considération est visiblement celle qui entraîne l'écrivain anglais; elle explique d'ailleurs le changement d'attitude de la presse d'outre-Manche dans la question orientale. La Grande-Bretagne, qui ne se sent pas de force à maintenir à elle seule l'intégrité de l'empire ottoman, impuissant à se défendre lui-même, verrait avec satisfaction l'Autriche intervenir à sa place et se charger de contrecarrer les projets de la politique russe, dont le cabinet de St-James s'inquiète plus qu'il ne l'avoue. Reste à savoir si le cabinet de Vienne consentira à se lancer dans l'aventure périlleuse à laquelle Londres et Berlin le convient. C'est au moins douteux.

Chronique religieuse

Le dernier bulletin de l'œuvre de vœu national au Cœur de Jésus donne le chiffre des offrandes reçues du 27 septembre au 31 octobre.

Le total des sommes versées, en y comprenant l'intérêt, s'élève à 2,542,124 fr. 44. Les dépenses déjà faites sont de 567,152 fr. 96.

Dans la dernière réunion du Conseil des évêques, qui se sont associés pour fonder, à frais communs, l'Université catholique de Paris, il a été pris, à l'unanimité, la délibération suivante: Une quête annuelle aura lieu dans toutes les paroisses des vingt-cinq diocèses réunis, pour pourvoir aux dépenses de premier établissement, et aux frais ordinaires et permanents de l'Université catholique.

On lit dans la *Semaine catholique* : MM. les curés de la ville de Toulouse avec MM. les archiprêtres de Villefranche, de Muret et de Saint-Gaudens, se sont réunis à l'archevêché, sous la présidence de M. l'abbé Roger, vicaire général, pour s'occuper du projet d'Université catholique.

Une dépêche reçue de Grenoble par l'*Univers* annonce qu'une réception magnifique a été faite hier dans cette ville au nouvel évêque, Mgr Fava, qui a pris possession de son siège.

Montpellier, 20 novembre.

Les obsèques de Mgr de Ginoulhiac ont eu lieu ce matin à huit heures, au milieu d'une affluence considérable. Tout s'est passé avec le plus grand ordre.

Etaient présent l'archevêque d'Avignon et

les évêques de Valence, Perpignan, Montpellier, Vivier et Constantine.

Mgr Thibaudier, coadjuteur du défunt, présidait le deuil.

L'évêque de Perpignan a donné l'absoute. La cérémonie terminée, le cercueil a été porté à la gare. Il est parti pour Lyon à onze heures.

Rome, 20 novembre, soir.

Le cardinal Silvestri est mort.

Mgr l'évêque de Strasbourg, venant de Rome, s'est arrêté à Toulouse, mercredi soir, y a passé la nuit et allé le lendemain à Lourdes.

Mgr Bravard, évêque de Coutances, a prié le Souverain Pontife de le relever de ses fonctions épiscopales. Ce prélat serait nommé chanoine de Saint-Denis.

Le *Courrier de la Vienne* publie un bref que le pape vient d'adresser à l'évêque de Poitiers, à propos de la fondation de la Faculté de théologie de cette ville. Voici le passage principal de la lettre du pape :

S'il nous est toujours doux, véritable frère, de donner satisfaction à vos justes desirs, c'est certainement avec un plaisir extrême que nous avons confirmé, par notre autorité, cette Faculté de théologie que, dans le but d'assurer au clergé le bénéfice d'une doctrine solide et correcte selon la doctrine usitée à Rome, vous aviez depuis longtemps préparée avec tant de zèle et de labeur. C'est pourquoi nous éprouvons une grande joie de ce que nos lettres apostoliques vous ont causé une si vive satisfaction, et nous n'avons pas l'ombre d'un doute touchant les fruits que doit produire cette institution. La prudence avec laquelle vous avez mené toute cette affaire ne servira pas peu à en développer les résultats...

La semaine dernière a eu lieu, à la cathédrale de Besançon, le sacre de Mgr Besson, évêque de Nîmes. M. le préfet du Doubs, M. le duc d'Aumale, M. Loiseau, premier président de la cour, et M. le préfet du Gard assistaient à la cérémonie. M. d'Alzou, ancien vicaire général de Mgr Plantier, ami du nouveau prélat et son émule dans l'art de l'enseignement, et d'autres chanoines de Nîmes étaient à l'autel ou dans le sanctuaire, comme les délégués de leur diocèse en ce grand jour pour eux et pour leur évêque.

Chronique locale

et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

Séance du 20 août 1875. (Suite).

Chemin vicinal de grande communication n° 8. — Classement de l'avenue de la gare à Cahors.

De décider que la grande avenue de la gare à Cahors, débouchant en face l'hospice, sera classée comme chemin de grande communication numéro 8 et mise, comme entretien, à la charge du département.

Chemin vicinal de grande communication n° 17. — Prestations. — Commune de Labastide-Murat.

D'autoriser la commune de Labastide-Murat d'employer à l'avenir sur le chemin de grande communication numéro 17, la 3<sup>e</sup> journée de prestation actuellement affectée au chemin de grande communication numéro 10.

Chemins vicinaux ordinaires. — Prestations. — Commune de Flaujac (Lalbenque).

De décider que la journée de prestation portée par la commune de Flaujac (Lalbenque) sur le chemin de grande communication numéro 6 sera portée sur les chemins vicinaux ordinaires de la commune de Flaujac.

Chemin vicinal ordinaire n° 1. — Prestations. — Commune de Beaumat.

D'autoriser la commune de Beaumat à porter sur le chemin vicinal ordinaire numéro 1, les deux journées de prestation actuellement affectées au chemin d'intérêt commun numéro 57.

De rejeter, faute de fonds pour cet objet, la demande de subvention pour le chemin vicinal ordinaire numéro 5.

Budget. — Sous-Chapitre 1<sup>er</sup>.

D'inscrire au budget de 1876 le crédit habituel de 1,500 fr. pour l'hôtel de la préfecture et sous cette dénomination : Renouvellement, réparation et entretien du mobilier.

D'inscrire au budget de 1876 le crédit habituel de 300 fr. pour le mobilier du palais de justice de Cahors.

De voter une somme de 600 fr. pour l'entretien du bâtiment de la sous-préfecture de Figeac.

De voter une somme de 2,300 fr. pour la sous-

préfecture de Figeac, dont 2,000 fr. pour achat de mobilier et 300 fr. pour entretien.

De maintenir au budget de 1876 le crédit habituel de 200 fr. pour l'entretien ordinaire du mobilier du palais de justice de Figeac.

De maintenir au même budget une somme de 300 fr. pour l'entretien ordinaire du bâtiment actuel du tribunal de Figeac et une somme de 500 fr. pour l'entretien ordinaire du bâtiment de la sous-préfecture de Gourdon.

De maintenir au budget de 1876 sous le titre de : Renouvellement, réparation et entretien du mobilier, une somme de 300 fr. pour l'hôtel de la sous-préfecture de Gourdon, et d'inscrire au budget ordinaire de 1876 une somme de 2,900 fr. pour complément du renouvellement et de la restauration du mobilier de la sous-préfecture de Gourdon, dont le devis a été porté à 4,400 fr., sur lequel chiffre il a été crédité déjà, à titre d'à-compte, 1,500 fr.

D'inscrire au budget de 1876 le crédit habituel de 300 fr. pour l'entretien ordinaire du bâtiment du tribunal de Gourdon, et une somme de 200 fr. pour l'entretien ordinaire de son mobilier.

Toutes ces propositions faites par M. Mayzen sont adoptées.

Budget. — Sous-Chapitre II.

M. Mayzen, au nom de la même commission, propose au Conseil :

De voter : 1<sup>o</sup> une somme de 2,450 fr., pour réfection du toit, de la corniche, des lucarnes de l'hôtel de la préfecture et restauration de la salle synodale;

2<sup>o</sup> Une somme de 1,900 fr. pour l'entretien de l'hôtel de la préfecture, avec cette condition que les frais de gaz et de jardinage ne seront plus prélevés sur cette somme, qui sera employée tout entière en travaux d'entretien.

De voter : 1<sup>o</sup> une somme de 1,600 fr. pour installation de la bibliothèque dans la salle du conseil du palais de justice à Cahors, et pour faire face aux frais des travaux déjà exécutés au deuxième étage du palais de justice, et s'élevant à 145 fr. ;

2<sup>o</sup> Et une somme de 700 fr., pour l'entretien du palais de justice de Cahors.

De voter pour la gendarmerie du Cahors :

1<sup>o</sup> Une somme de 3,000 fr. pour les travaux indiqués au devis de l'architecte ;

2<sup>o</sup> Et une somme de 700 fr. pour l'entretien des bâtiments de la caserne, avec invitation à M. Tourette de ne dépenser que la somme strictement nécessaire audit entretien.

De voter une somme de 320 fr. pour réparation à la fosse d'aisance de la caserne de gendarmerie de Castelnau-Montriat, et une somme de 300 fr. pour l'entretien ordinaire de chacune des casernes de Castelnau-Montriat, Martel, St-Céré et Fraysinet; d'inscrire au budget de 1876 le crédit habituel de 200 fr. pour l'entretien ordinaire des prisons de Figeac, même somme de 200 fr. pour les prisons de Gourdon, et une somme de 700 fr. pour les prisons de Cahors.

Adopté.

Chemins vicinaux de grande communication. — Situation du service. — Rapport de M. l'agent-voyer en chef. — Budget. — Sous-Chapitre IV.

M. Mayzen, rapporteur de la commission des travaux publics, donne communication au Conseil du rapport de M. l'agent-voyer en chef sur la situation du service des chemins vicinaux de grande communication, et du projet de budget pour 1876. Il expose que la commission des travaux publics a fait appeler dans son sein M. l'ingénieur-voyer en chef et lui a exprimé le désir que les travaux des chemins d'intérêt commun fussent poussés avec la plus grande activité, et de façon à dépenser le plus rapidement possible le crédit mis à sa disposition par le Conseil général, et qu'elle a reçu de ce chef de service les indications et les promesses les plus rassurantes à cet égard.

Services financiers.

M. le baron Dufour, au nom de la commission des finances, propose de donner acte à M. le préfet du dépôt par lui fait sur le bureau du Conseil des rapports qui lui ont été adressés par les chefs des divers services financiers du département.

Acte est donné à M. le préfet de ce dépôt.

Route départementale n° 10. — Traverse de Goujonnac.

M. Fraysse, au nom de la commission des travaux publics, propose au Conseil de donner son approbation à la construction immédiate de la traverse de Goujonnac, route départementale n° 10.

Services divers. — Rapport de l'ingénieur en chef.

De donner acte à M. le préfet du dépôt du rapport de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées exposant la situation des divers services relevant directement de l'Etat, et dont il est chargé dans le département.

(A suivre).

Les examens pour emplois d'officiers dans la réserve de l'armée active ou l'armée territoriale auront lieu le mercredi 1<sup>er</sup> décembre prochain à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la subdivision à Montauban.

Par décision de Mgr l'Evêque ont été nommés : curé de Nuzéjols, M. l'abbé Bessière, curé de Ségos ; — curé de Gigouzac, M. l'abbé Roche, vicaire de Duravel.

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Austruy, curé de Bagnac.

M. Mabru (Robens), surnuméraire de l'enregistrement à Gourdon, a été nommé receveur à Castelnaud-Rivière Basse (Hautes-Pyrénées).

M. Paul Gardarein, percepteur de Souillac, a été élevé, sur place, de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe.

Un grave accident a jeté la vive émotion dans la ville de Bagnères-de-Luchon.

Un prince polonais, âgé de vingt-cinq ans, très-répandu dans le monde parisien, avait loué pour la saison d'automne, moyennant 6,000 fr., la villa Berlin. Outre de nombreux domestiques à son service, le jeune polonais avait loué sept guides qui l'accompagnaient dans la montagne, où il chassait l'isard.

Etant parti pour chasser cet animal qui se retire sur les pics d'où il franchit les escarpements avec la souplesse d'une gazelle, ses guides lui firent observer que la neige qui était tombée pendant la nuit rendait cette chasse très-périlleuse. Le jeune homme ne voulut pas se rendre à ces sages conseils et continua son ascension avec son guide Haurillon.

Arrivé dans un endroit très-escarpé, son guide l'invita à se tenir à sa ceinture.

« C'est bon pour les femmes », répondit le jeune imprudent.

A ce moment, une cigale passe au-dessus de sa tête ; il la regarde ; puis, abaissant son regard dans le vide, le vertige le saisit et il tombe sur des rochers couverts de neige, à une hauteur de 10 mètres. La fatalité voulut que, dans sa chute, il fit partir de ses doigts crispés les deux coups de son fusil, chargé de chevrotines, dont l'un l'atteignit à la cuisse droite. Il était deux heures.

Haurillon descendit dans la crevasse où gisait le malheureux jeune homme, qui s'était fracturé la jambe et perdait beaucoup de sang par sa blessure. Haurillon, enleva ses vêtements et déchira sa chemise, dont il fit des compresses ; puis il alla chercher du secours.

L'émotion avait épuisé ses forces ; il marcha deux heures, chargeant et déchargeant son arme. Le dernier coup de fusil mit heureusement en éveil les soldats du poste, qui sortirent pour explorer les environs. Ils trouvèrent le guide évanoui.

Ce n'est qu'après une heure de soins qu'on parvint à lui faire reprendre connaissance. Il raconta alors le malheur qui était arrivé au jeune chasseur, et, sur ses indications, les soldats partirent à la recherche du blessé. La nuit étant venue, et ce n'est qu'à neuf heures qu'ils le découvrirent.

Les soldats le placèrent sur un matelas qu'ils avaient apporté et le chargèrent sur leurs épaules. Arrivé à l'hôtel, où l'attendait un médecin appelé en toute hâte, il fut examiné. L'amputation fut jugée nécessaire. Le jeune homme fut chloroformisé et succomba au milieu de l'opération.

Son frère, qui habite Paris, averti par un télégramme, se rendit à Luchon. Les scellés avaient été apposés à la villa. On a trouvé 37,000 fr.

Un assassinat a été commis à Toulouse, place Matabiau, dans les circonstances suivantes :

Vers dix heures du matin, le nommé Pierre Coumet, âgé de quarante-neuf ans, commissionnaire, rue Royale, était en train de recevoir une somme de 7 fr. pour une vente de sarmens, lorsqu'un individu lui a tiré un coup de revolver dans le dos. Le sieur Coumet a été immédiatement transporté à la pharmacie Blot, où les premiers soins lui ont été prodigués. Un prêtre mandé en toute hâte, lui a administré les secours de la religion ; puis le blessé a été transporté à l'hospice Saint-Jacques.

Quant au meurtrier, après avoir tiré un coup de feu contre le sieur Coumet, il s'est lui-même tiré un coup de revolver à la tempe gauche et a expiré instantanément. La police a fait transporter l'assassin à la Morgue.

Une enquête ouverte par M. Billion, commissaire de police du 4<sup>e</sup> arrondissement, a établi que l'auteur du crime est un nommé Joseph Lepins, âgé de 27 ans, tailleur de pierre, originaire d'Indre-et-Loire. Cet individu venant de Carcassonne par le chemin de fer, s'est présenté mardi soir au poste de police du Capitole, où il a demandé qu'on le laissât coucher au violon du Capitole. Il redoutait, disait-il,

les voleurs, car il était porteur d'une somme de 119 fr. Il a donc reçu l'hospitalité au bureau de police. On a reconnu que Lepins ne possédait pas le libre exercice de ses facultés mentales.

Le malheureux fou, en proie sans doute, à une terreur imaginaire qui dans chaque homme lui montrait un voleur, a déchargé son revolver sur l'infortuné Coumet, comme il l'eût fait sur le premier passant venu. MM. les docteurs Mougès et Bonnemaison ont déclaré que la blessure reçue par le sieur Coumet n'est pas mortelle.

Vendredi dernier, une tentative d'assassinat a eu lieu dans la banlieue de Rodez.

Un individu âgé de trente-six ans environ s'est présenté, vers midi, dans la maison connue sous le nom de Saint-Eloi, à l'embranchement de la route de Salles-la-Source et de celle de Villefranche, et a demandé à boire.

Sur la réponse de M<sup>me</sup> Issié, locataire, qu'elle ne tenait pas auberge, cet individu a insisté, et M<sup>me</sup> Issié, afin de se débarrasser de cet importun, a enfin consenti à lui donner un verre de vin.

Pendant ce temps, une conversation, dont l'étranger fait tous les frais, s'engage, et ce n'est qu'après beaucoup d'instances et de menaces qu'elle parvient à se débarrasser de l'individu, qui se dirige tout de suite vers la maison Lacaze, située à 100 mètres environ de la première, sur la route de Villefranche, et actuellement occupée par les époux Devals.

A l'arrivée du malfaiteur M<sup>me</sup> Devals se trouvait seule.

Même question ici qu'à Saint-Eloi ; l'individu demande à boire. M<sup>me</sup> Devals, que la figure de l'étranger avait frappée, lui donne immédiatement un verre de vin. Un instant après il en demande un autre ; M<sup>me</sup> Devals refuse et lui donne un verre d'eau que l'étranger avait sollicité après le refus du deuxième verre de vin.

Au même instant, celui-ci jette à terre le verre d'eau et saisit M<sup>me</sup> Devals, qui pousse des cris qui ne sont pas entendus.

Le malfaiteur lui porte aussitôt les deux mains à la gorge, et ne lâche sa victime que lorsqu'il croit qu'elle est morte étouffée par la pression.

Alors une armoire, qui se trouvait dans cette pièce et dont le contenu avait éveillé sans aucun doute les convoitises de l'assassin, est fouillée, mais sans aucun résultat, puisqu'il n'y avait pas d'argent.

Le malfaiteur allait décamper lorsque M. Devals entre dans la maison et aperçoit sa femme sans connaissance étendue sur la table.

L'étranger, sans se déconcerter, s'adressant au nouveau venu qu'il ne connaît pas : « Vite ! dit-il, secouez cette femme, elle vient d'être maltraitée par des individus qui ont pris la fuite. Je passais sur la route, j'ai entendu les cris qu'elle poussait et j'esuis accouru. »

Pendant que le mari examine sa femme et qu'il cherche dans les armoires un peu de vinaigre pour la faire respirer, l'individu prend la fuite.

Hâtons-nous d'ajouter que, grâce aux soins prodigués à M<sup>me</sup> Devals, elle a pu être rapplée à la vie et qu'elle est hors de danger.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bibliographie

M. Henri Nadal, notre jeune compatriote, vient de faire paraître trois brochures sur le Suffrage universel, et sur la Loi électorale qui vient d'être votée par l'Assemblée. (1)

Dans les premières, l'auteur s'est attaché à faire ressortir les imperfections, les erreurs et les inconséquences auxquelles est parfois sujet le suffrage universel, et après en avoir donné les preuves, il demande, non sa destruction, mais de sages restrictions dans la puissance à accorder aux mandataires et dans le pouvoir réservé aux mandataires.

Dans la troisième brochure, l'auteur trouve d'abord la discussion de la loi électorale hors de propos, vu les circonstances et la situation réciproque des partis, mais en prévision de cette discussion, il cherche, à l'aide de noms connus, à démontrer le peu d'importance du scrutin de liste, et du scrutin d'arrondissement.

La discussion de toute loi électorale, d'après le jeune auteur, ne doit nullement reposer sur des questions de forme, telles que scrutin de liste et scrutin d'arrondissement, mais bien sur

(1) En vente chez Girme, libraire à Cahors.

des bases plus solides.

Tant qu'on ne s'attaquera qu'à la forme, dit-il en substance, et qu'on n'ira pas au fond même des choses, on pourra faire une œuvre d'un moment, mais aussitôt détruite.

C'est bien sincèrement que nous félicitons M. Henri Nadal de ses travaux et que nous l'encourageons à poursuivre des études qui donnent déjà de sérieuses promesses.

Bulletin Agricole

Bordeaux, 21 novembre.

Blé 1<sup>re</sup> qualité 20.50 à 21 fr. les 80 kil. Farines, hausse de 75 c. à 1 fr. sur 100 kil.

Marmande, 22 novembre.

Le cours du blé est stationnaire, à 20 fr. les 80 kilog. ; on a payé quelques hectolitres en première qualité, rendus aux usines, 20-25. Beaucoup de producteurs refusent de livrer à ce prix.

Villeneuve, 22 novembre.

Une faible hausse s'est produite sur nos marchés au blé. Cette hausse, qui est de 50 centimes par hectolitre, a été occasionnée par le mauvais temps qui retardait les semailles.

Bordeaux, 19 novembre.

Cette dernière semaine n'a guère été plus animée que la précédente en fait d'affaires ; toutefois, quelques ventes caractéristiques ont eu lieu, qui ont bien marqué les limites dans lesquelles peuvent se mouvoir les acheteurs sans les franchir, sous peine de se fermer toute chance d'affaires sur les marchés étrangers. Ceux-ci se montrent, en effet, de plus en plus froids, non pas que la qualité des 1875 leur déplaît, mais les besoins, chez eux, sont absolument nuls. Aussi, le commerce de notre place ressentant le contre-coup de cet état de choses, et trouvant peu d'écho au dehors, se voit-il obligé à une grande réserve, qui se traduit chez lui par un refus absolu de sortir des bases posées.

Auxerre, 19 novembre.

On enlève les vins achetés en grande quantité depuis vendange, et l'on achète encore ; mais la hausse, qui est d'environ 5 francs par muids de 272 litres (2 feuilletes), a un peu refroidi les acheteurs, nous parlons des vins rouges. Les blancs ordinaires sont peu recherchés.

Narbonne, 19 novembre.

La situation de l'article Vins ne se modifie pas sensiblement, et c'est toujours le calme qui prévaut.

La température, du reste, ne vient pas en aide aux transactions. Le temps reste humide et chaud, ce qui nuit considérablement au dépeuplement des vins. Il est difficile, en l'état, d'en trouver de bien limpides, pouvant s'utiliser immédiatement.

Aussi, le commerce se rabat-il sur les vins vieux, lesquels commencent à devenir très-rares.

Surgères (Charente-Inf.), 18 nov.

Les affaires, à notre foire d'aujourd'hui, avaient peu d'entrain, malgré la grande affluence de monde qui s'y était rendu.

Montlouis-sur-Loire, 18 novembre.

Notre vignoble du Cher a été visité par une quantité innombrable de négociants en vins venant de tous les points du territoire, et qui n'avaient pas l'habitude de s'approvisionner dans nos parages.

Il s'en suit que, sans qu'il se soit fait beaucoup de gros achats, ils ont été si multipliés, que la récolte des vins du Cher se trouve actuellement, du tiers à la moitié, vendue avec une hausse de 5 à 8 fr. par pièce, sur les prix auxquels se sont faits les premiers achats.

C'est surtout sur les vins colorés que les demandes sont actives.

(Moniteur viticole).

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 22 novembre 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.494	1.874	1.30 à 1.84
Vaches.	985	938	1.00 à 1.62
Taureaux.	65	59	0.96 à 1.28
Veaux.	508	428	1.50 à 2.10
Moutons.	18.476	17.837	1.50 à 2.80
Porcs.	1.138	1.100	1.34 à 1.52

Dernières nouvelles

Versailles, 22 nov., 5 h. 1/2, soir.

Grande affluence à l'Assemblée pour la troisième délibération de la loi électorale.

C'est à tort, tout à fait à tort, qu'on a prétendu que M. Buffet ne serait pas éloigné d'accepter l'amendement de MM. Rive et André qui établit le scrutin de liste dans l'arrondissement. Il est certain que l'opposition de M. Buffet à cet amendement est au contraire très-prononcée, et que M. Dufaure le combattra avec la même vigueur qu'il a déployée en faveur du scrutin uninominal.

Toutes les gauches ont résolu de voter le système de MM. Rive et André. Or, la majorité, il y a quelques jours, n'a été que de 31 voix en faveur du Gouvernement : Il suffirait du déplacement de 16 ou 17 voix pour former une majorité contre le cabinet. La discussion qui commence aujourd'hui est donc très importante. S'il faut s'en rapporter aux impressions des stratèges de l'Assemblée qui connaissent le mieux à l'avance les véritables intentions des partis, le scrutin uninominal triompherait une nouvelle fois, et définitivement.

M. Ferrouillat commence, vers deux heures et demie, un long discours qui se termine par un appel à l'Assemblée de ne pas lutter contre le courant de la démocratie.

M. de Vinols défend un amendement qui est la destruction du projet de loi. Il propose le suffrage à deux degrés, de telle sorte que les députés seraient nommés par des délégués des communes qui représenteraient chacun cent habitants.

Cet amendement est rejeté.

La séance continue sans aucun intérêt.

Au sein de la commission pour la loi de la presse, MM. Buffet et Dufaure ont été interpellés par la gauche au sujet de l'absence du mot République qui ne se trouve pas dans l'article premier. M. Buffet paraît avoir maintenu plus complètement que M. Dufaure le texte de l'article.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 23 novembre, 1 h. 45 m. s.

Hier l'Assemblée a rejeté un amendement de M. de Belcastel accordant double suffrage aux hommes mariés ou veufs. M. Langlois pour combattre cet amendement a dit que le curé aurait une seule voix et le sacristain pourrait en avoir deux.

L'amendement Rive viendra seulement demain.

Dernière Heure

Versailles, 5 h. 40, soir.

La discussion de la loi électorale continue sans incident remarquable. Divers amendements sont repoussés.

Bourse de Paris.

Paris, 23 novembre 1875.

Rente 3 p. %	66.30
— 4 1/2 p. %	97.00
— 5 p. %	104.12 1/2

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,  
A. LAYTON.

L'ILLUSTRATION (Journal Universel).

Sommaire du N° 1708 — 20 Novembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le piano de la marquise, saynète, par M<sup>me</sup> E. de Villers (suite). — Chronique du Sport. — Variétés : La confession de la petite duchesse. — Le kolo et le guzlar. — Bulletin bibliographique. — Nos gravures : L'accident du paquebot la Ville-de-Paris, au Havre ; — le Conseil d'Etat au Palais-Royal ; — la halle des machines à l'Exposition de Philadelphie ; — Cérémonie de la pose et de la bénédiction de la première pierre de la caserne d'infanterie de Lodève (Hérault) ; — Les grandes manœuvres en Algérie ; — Les essais de voitures automobiles pour tramways ; — La nouvelle gare maritime du Havre ; — M. Gilardin. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Les appareils de distillation de l'ingénieur Savalle.

Gravures : L'ouragan des 11-12 novembre : le paquebot transatlantique la Ville-de-Paris heurtant la jetée du Havre ; — le paquebot la Ville-de-Paris poussé par la tempête en travers de la passe du Havre. — La nouvelle installation du Conseil d'Etat au Palais-Royal : section de l'intérieur. — Restauration du Palais-Royal : l'escalier d'honneur. — L'Exposition universelle de Philadelphie : aspect actuel de la grande galerie des machines. — Pose de la première pierre de la nouvelle caserne Vitalis, à Lodève (4 gravures). — Les grandes manœuvres d'automne en Algérie : le camp de Misserghin. — Les tramways automobiles (3 gravures). — M. Gilardin. — La nouvelle gare maritime de Boulogne-sur-Mer, destinée au service des trains internationaux de Paris à Londres. — Les appareils de l'ingénieur Savalle, installés dans l'usine de M. le baron de Springer,

à Maisons-Alfort. — Eehecs. — Rébus. Bureaux, 22, rue de Verneuil, Paris.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Sommaire du 19 novembre 1875. — L'amiral Roze. — Le Capitaine Satan, par Louis Gallot (suite). — Le Roi s'ennuie, par Ponson du Terrail (suite). — Napoléon 1<sup>er</sup> et son frère Louis. — Salon de 1875 : la Saint-Jean, tableau de M. Breton. — La danse, par Rita Sancalli. — L'élection de Neuville-Pailoux. — Par-ci, par-là. — Chronique théâtrale, par A. de Balathier Bragelonne. — Salle Ventadour, par Amédée Blondeau. — Trois jours de tempête. — Bulletin. — Revue pour rire, par Cham. — Rébus.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 21 (20 NOVEMBRE 1875).

L'ère nouvelle au Japon, par M. Angot. — Les sens, d'après M. J. Bernstein. — Lettre de M. Pasteur sur les fermentations. — La Faculté de médecine de Paris. — La formation des météorites et le vulcanisme, par M. G. Tschermack. — Académie des sciences de Paris ; Société d'anthropologie de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 21 20 NOVEMBRE 1875.

M. Oclave Feuillet, par M. Charles Bigot. — La

seconde du « Blackwood » aux Français, par M. Louis Jeziarski. — Récentes publications historiques, par M. Alfred Rambaud. — Notes et impressions, par X\*\*\*. — Prix décernés par l'Académie française en 1875.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snusées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Saxe-Cobourg, Madame la marquise de Bréhan, lord Seward de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,342 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asth-

me, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Curen° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry. » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 4 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

Avis. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE ROULLÉ, dont le succès est assuré (Voir aux annonces).

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

ADJUDICATION

DES FOURNITURES DE PAIN DE TROUPE

Du 13 au 18 décembre 1875, il sera procédé à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire du 16 janvier au 31 décembre 1876, aux hommes de troupe de toutes armes dans toutes les localités du territoire autres que celles où ce service est exécuté par voie de gestion directe.

Pour le 17<sup>e</sup> Corps d'armée, l'arrondissement de fourniture comprendra les départements suivants : l'Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn et-Garonne et Lot.

L'adjudication sera effectuée à Toulouse par les soins d'une Commission présidée par l'intendant militaire du 17<sup>e</sup> Corps d'armée, et à la date qui sera ultérieurement déterminée par ce fonctionnaire.

Les personnes qui voudront prendre part à cette adjudication devront faire parvenir, avant le 6 décembre 1875, au soir, dans les bureaux du Président de la commission, grande rue Nazareth, n° 13, à Toulouse, une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile, ainsi que les références.

Toulouse, le 19 novembre 1875.

L'Intendant militaire du 17<sup>e</sup> Corps d'armée, VIGUIER.

LA RÉGLISSE SANGUINÉE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

PAPIER WILSON Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Moux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons. PERLES W. GUYON Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Moux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappence. ORLÈANS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie. HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la Cie concessionnaire : PARIS, 21, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

MALADIES de POITRINE PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTRES succès certain, guérison rapide par le GRESSON B. DU PUY Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES ; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3,50 la boîte (incluant l'envoi) et ab. 3,50. Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

A LOUER LE CAFÉ DE BORDEAUX A CAHORS GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT parfaitement aménagé, situé au centre de la ville, boulevard Nord, en face la Mairie. — Salle de Billard et Salon au 1<sup>er</sup> étage. — Nombreuse clientèle assurée. S'adresser pour les renseignements, à M<sup>me</sup> veuve Colonge.

MACHINES A COUDRE DE TOUS LES SYSTÈMES ÉLIAS HOWE, SINGER, etc. Machines de Famille DE SALON ET D'ATELIER pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères. LARRIVE, Mercier dépositaire à Cahors. Seul Maison vendant LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA MACHINE A NAVETTE brevetée s. g. d. g. Marchant au pied et à la main Au prix de 125 francs montée sur joli guéridon. La même Machine montée sur grande table 150 francs. Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr. Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

CINQ FRANCS PAR MOIS Jusqu'à cent francs d'acquisition Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

GRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris. EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr. PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr. BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 49 fr. L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. 65 fr. BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 fr. CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr. MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr. La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille, 40 planches, riche album de salon. 120 fr. OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

GRÉDIT MUSICAL Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROULLÉ (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris. UN MOT SUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL PRIX : 1 fr. UN DERNIER MOT SUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL PRIX : 50 cent. LA PROCHAINE LOI ÉLECTORALE PRIX : 1 fr. Par M. HENRI NADAL. En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.